



Décision du Maire N° 2024-015

Nos réf : SR/HT/DB/HG

Objet : Signature de la Convention n°2024-10-001 / Atelier « bien-être et sons » entre la Commune (Multi accueil « Les Tourtereaux » 3 rue de la Chapelle) et la Micro-entreprise OrientaSon bonheur représentée par Madame Céline PERUGORRIA 22 rue du Maréchal Juin 25200 MONTBELIARD – 2024/2025

La Maire de la Commune de Bavans – 25550

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
- Vu la délibération en date du 11 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Bavans (25550) a délégué à son Maire, et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en la chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article 2122-22 et dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que Madame la Maire est autorisée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

Article 1^{er} : La signature de la Convention entre le Multi accueil « Les Tourtereaux » et la Micro-entreprise OrientaSon bonheur représentée par Madame Céline PERUGORRIA, pour la mise en place d'un atelier « **bien-être et sons** ».

Cet atelier fonctionnera à raison de 18 séances selon planning.

Coût forfaitaire net pour le Multi-accueil pour une intervention : 90 € ;

Frais de déplacement : Offert

Soit un **coût annuel de 1620 €.**

La convention prend effet à sa date de signature et jusqu'au 02/07/2025 inclus.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune qui aura à en connaître lors de sa prochaine séance.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète de Montbéliard.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 025-212500482-20241012-DECISION2024015-CC

Décision certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 20/12/2024
Publiée sur site internet le : 20/12/2024



Fait à Bavans le 12/10/2024

**La Maire,
Sophie RADREAU**



Mairie de Bavans – 1 Rue des Fleurs – 25550 BAVANS

Tél. 03 81 96 26 21

E-mail : mairie.bavans@bavans.fr – site internet : www.bavans.fr

